

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur le sénateur, président de la commission de la Caisse des retraites pour la vieillesse, 19 mai 1885](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur le sénateur, président de la commission de la Caisse des retraites pour la vieillesse, 19 mai 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

7 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 7 p. (489r, 490r, 491r, 492v, 493r, 494r, 495r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur le sénateur, président de la commission de la Caisse des retraites pour la vieillesse, 19 mai 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51766>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 mai 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) – Familistère

Destinataire [Tirard, Pierre \(1827-1893\)](#)

Lieu de destination Paris

Scripteur / Scribe [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin explique au sénateur que le ministre de l'Intérieur a reconnu avec lui que la loi actuelle ne permet pas de placer sous la protection de l'État le capital de 600 000 F de la société de prévoyance mutuelle de la Société du Familistère, que le ministre lui a signalé que la loi sur la caisse des retraites était en discussion au Sénat, et qu'il l'a encouragé à lui adresser ses observations. Godin plaide auprès du sénateur pour que l'État garantisse le capital des caisses mutuelles ouvrières. Il propose d'élargir le titre de la loi sur les caisses de retraite et d'intégrer dans celle-ci des articles additionnels.

Notes

- Destinataire : Pierre Tirard (1827-1893) préside en 1885 la commission du projet de loi sur la Caisse des retraites pour la vieillesse.
- La copie d'une lettre datée du 22 mai 1885 au président de la commission du projet de loi sur les sociétés de secours mutuelles se trouve en tête du registre FG 15 (25) de la correspondance active de Godin.

Support

- Note manuscrite au crayon bleu en haut à gauche du folio 489r : « Voir à la première feuille du copie lettre suivant ».
- Pages de la lettre barrées d'un trait manuscrit au crayon bleu.

Mots-clés

[Réformes](#)

Personnes citées

- [Caisse des dépôts et consignations \(France\)](#)
- [Waldeck-Rousseau, Pierre \(1846-1904\)](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024